

Saisine des tribunaux administratifs, mises à pied, assignations en référé, accusations de diffamation, sanctions... tout l'arsenal juridique et disciplinaire est déployé pour faire taire toute forme de contestation organisée.

Une riposte s'impose...

**Judiciarisation et pénalisation
de l'action syndicale.**

Dans les établissements hospitaliers :

☛ Arcachon: une militante sanctionnée par son administration pour avoir dénoncé la dégradation des soins dans son hôpital lors d'une réunion publique,

☛ Montauban: les syndicats de l'hôpital assignés pour avoir retenus le conseil de surveillance,

☛ Caen: syndicats condamnés en TA pour empêchement de tenue d'instance et menacés d'amende avec 500 € par manifestants en cas d'appel à rassemblement à « proximité d'une réunion institutionnelle,

☛ Talence: des grévistes assignés pour nuisance sonore,

☛ Paul Guiraud Villejuif: les syndicats assignés pour occupation de locaux...

Dans le social et le médico-social:

☛ A l'ANRAS en Midi Pyrénées, poursuite en diffamation des délégués centraux d'entreprise,

☛ A la FOL en Haute Savoie, licenciement du délégué syndical SUD et enquêtes par un détective privé sur les militants,...

Mobilisation générale

Pour imposer les restrictions budgétaires les directions attaquent les acquis sociaux et la qualité des soins (RTT, glissement de tâches, diminution d'effectifs, travail en 12h, ...). A chaque nouveau foyer de révolte qui flambe la riposte des directions est répressive et judiciaire. Pour ce faire les directions criminalisent l'action syndicale légitime qui s'oppose à la casse des acquis.

C'est une logique d'usure des moyens militants et financiers des syndicats pour museler les militants et les personnels en lutte. Seule une riposte massive et unitaire coordonnée des établissements en lutte est capable d'y mettre un terme.

Un mouvement se construit à partir de l'Assemblée Générale de Caen du 4 avril et de l'appel de Nanterre du 22 mai.

43 établissements présents à Caen, 57 à Nanterre, rassemblants des militants syndiqués ou non syndiqués (CGT, SUD, CNI, UFAS...), l'AG a décidé de passer à l'offensive. Cela s'est concrétisé par « l'appel de Nanterre ».

Les établissements présents à Nanterre appellent à une mobilisation nationale à Caen le 18 juin.

**Nous devons faire
de ce 18 juin une réussite!**

Entre temps, il faut nous organiser pour apporter tout notre soutien, partout, aux camarades et salarié-e-s qui sont victimes de la répression patronale.

**La lutte de Caen est symbolique
de la répression patronale,
elle doit devenir le symbole de la riposte.**

Un préavis de grève national est déposé. La Fédération SUD Santé Sociaux appelle les militantes et les militants qui ne pourront pas être à Caen ce jour là, à déposer des motions auprès de leurs directions, à organiser des AG... et plus selon les possibilités locales.

Ensemble, nous devons nous mobiliser pour peser sur la future loi de financement qui déterminera les moyens alloués au secteur sanitaire et médico social privé et public!

*Une page FaceBook pour informer sur les luttes (Hôpitaux en lutte) a été ouverte par le collectif de Nanterre. Ces informations se trouvent aussi sur notre site fédéral (rubrique: **info luttes**) ainsi que sur la page FB de SUD Santé Sociaux.*



Solidaires
Union syndicale

Fédération
Sud Santé-Sociaux
"Solidaires
Unitaires
Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67

Site internet :
www.sudsantesociaux.org

Paris, le 4/6/2014